

# L'entrepreneur face au Maelstrom de la réglementation nationale et européenne

Jeudi 28 JUIN 2018

à l'ERAGE  
STRASBOURG



## Renseignements et inscriptions

ERAGE Délégation Alsace

4 rue Brûlée • CS 70008

67085 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 14 19 09 - Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu

[www.erage.eu](http://www.erage.eu)

Date limite d'inscription :  
26/06/2018



# L'entrepreneur face au Maelstrom de la réglementation nationale et européenne

---

**Jeudi 28 juin 2018**

de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (6 heures validées)

Allocution d'ouverture par M. le Bâtonnier Christophe DARBOIS et  
M. Le Professeur Nicolas MOIZARD

Modérateur de la journée : Monsieur Le Professeur Nicolas MOIZARD

9h00 – 10h30 **L'ENTREPRENEUR FACE AU SALARIÉ : liberté d'entreprendre et liberté de religion**  
Monsieur Nicolas MOIZARD, Directeur de l'Institut du Travail à Strasbourg, Professeur des Universités  
et un contradicteur chef d'entreprise

10h45 – 12h15 **L'ENTREPRENEUR FACE A SES RESPONSABILITÉS : sociale, pénale et sociétale**  
Maître Arnaud FRIEDRICH, Avocat au Barreau de Strasbourg  
Maître Bernard ALEXANDRE, Avocat au Barreau de Strasbourg

**Questions / Réponses - Clôture de la matinée**

*12h30 Déjeuner libre*

14h00 – 15h30 **L'ENTREPRENEUR FACE AU CONSOMMATEUR : e-commerce / droit de la  
consommation**

Maître Sabrina BRANDNER, Avocat au Barreau de Strasbourg

15h45 – 17h15 **L'ENTREPRENEUR FACE AUX DIFFICULTÉS FINANCIERES : procédures collectives,  
portage salarial et cautionnement**

Maître Nathalie GUYOMARD, Administrateur judiciaire à Strasbourg

Maître Nicolas FLESCH, Mandataire judiciaire à Strasbourg

**Questions / Réponses - Clôture de la Journée**

A partir de 19h30 : Soirée Péniche Vino Strada (37€ comprenant 1 plateau charcuterie / fromage + 3  
boissons.) Organisation et inscriptions : Ordre des Avocats de Strasbourg. **Date limite d'inscription : 16/06.**  
Chèque à libeller à l'Ordre des Avocats de Strasbourg

---

## Informations pratiques

---

Lieu de la formation : **ERAGE** 4 rue Brûlée 67000 STRASBOURG

Accès : SNCF, TGV Paris-Est : 1 h 45 • Reims : 1h36 • Nancy : 1h30 • Metz : 50 min  
De la gare : Prendre le Tram C (durée du trajet : 6 min) depuis Gare Centrale en direction de Neuhof Rodolphe Reuss. Descendre à l'arrêt « Broglie », place Broglie - Horaires : [www.cts-strasbourg.eu](http://www.cts-strasbourg.eu)

Parking : Opéra Broglie / [www.parcus.com](http://www.parcus.com)

Spécialisations : Droit commercial, des affaires et de la concurrence ; Droit international et de l'Union européenne ; Droit pénal ; Droit social ; Droit du crédit et de la consommation

Niveaux de la formation : 2. Perfectionnement, 3. Expertise et 4. Actualisation

Objectifs :

- Porter un regard juridique sur la relation commerciale, sociale, pénale et sociétale de l'entrepreneur
- Associer des principes et règles juridiques fondamentaux aux situations rencontrées
- Identifier les situations à risques

Public : Avocats

Formation limitée à : 195 personnes

Prérequis : Aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Hébergement : Envoi de tarifs négociés avec certains hôtels Strasbourgeois sur demande par courriel : [mf@erage.eu](mailto:mf@erage.eu)

## Conditions générales d'inscription

---

**ERAGE organisme de formation N° 42670280867**

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais.

Les attestations de présence ne sont délivrées qu'au vu d'une présence effective : plusieurs listes de présence pourront circuler dans les salles durant la journée de formation.

En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation.

L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés.

Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement.

# Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 26 juin 2018** accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE

## ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée ▪ CS 70008 ▪ 67085 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03 88 14 19 09 ▪ Fax : 03 88 35 62 27 ▪ alsace@erage.eu

### « L'entrepreneur face au Maelstrom de la réglementation nationale et européenne » les jeudi 28 juin 2018

NOM.....

Prénom.....

#### Adresse de facturation

Cabinet ou structure ..... Barreau .....

N° ..... Voie : .....

CP ..... VILLE .....

Tél. .... Fax.....

Mobile : ..... Courriel .....

Jeune Barreau, date de prestation de serment : ....

Profession :  avocat libéral  avocat salarié  magistrat  autre, précisez.....

#### TARIFS :

##### Jeudi 28/06/2018

210 € / jour - avocat et autre public

150 €/ jour - avocat 2 premières années

Possibilité de prise en charge FIFPL et ACTALIANS sur demande préalable.

J'accepte les conditions générales de ce colloque (voir page 3).

#### Total à régler :

.....  
Date et signature du participant :

#### Cachet du cabinet

19h30 : Soirée Péniche Vino Strada (37€ comprenant 1 plateau charcuterie / fromage + 3 boissons.) Organisation et inscriptions :  
Ordre des Avocats de Strasbourg.  
Date limite d'inscription : 16/06/18  
Chèque à libeller à l'Ordre des Avocats de Strasbourg.